

**Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)**

**Nom :** Nicole Labrecque

**Sujet :** Consultation sur les nouvelles exigences de remboursement

**Date :** 12-22-2020

Ces négociations concernent-elles seulement le remboursement des vols?

Les agences de voyages auront-elles l'obligation de rembourser aussi leurs clients?

Même si ce n'est qu'une mise de fonds de 500\$ sur un voyage (vol aller-retour et croisière), j'estime avoir le droit de recevoir le montant de mon dépôt. Ça ne m'intéresse pas d'avoir un crédit voyage majoré. Moi, je veux mon argent, tout simplement. Quand cette crise sera terminée, rien ne dit que j'aurai la santé ou les liquidités pour faire ce voyage. Il était prévu pour octobre 2020 pas pour dans deux ans.

J'ai fait la demande d'un remboursement à mon agence de voyages à deux reprises. La première réponse me donnait l'espoir d'un règlement et je n'ai finalement reçu aucune réponse suite à ma deuxième communication.

Si ce dossier ne vous concerne pas, auriez-vous la gentillesse de me diriger vers le bon organisme?

Merci de votre attention